

	REGLEMENT OFFICIEL INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIORS SAISON 2016 - 2017	Adoption : C.A. Entrée en vigueur : 01/09/16
--	--	---

Modifications pour la saison 16/17 :

- Modification du nombre d'équipes par division, avec 2 poules (A – B) dans chacune
- Réalisation de plays off entre les groupes géographiques pour les montées et descentes
- Passage de 7 à 6 journées
- Maintien dans une équipe de joueurs ayant augmenté leur classement

Article 1 : GENERALITES

Le Championnat Départemental Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Nord de Badminton et en règle avec les instances fédérales.

Les divisions sont composées de 2 poules (A et B) de 8 équipes chacune, la dernière est composée d'un nombre de poules défini suivant le nombre d'équipes inscrites (2 ou 3 poules : A, B, C).

Une préférence géographique sera favorisée, si possible, lors de la constitution des poules.

Les divisions Pré Régionales et 1 ne peuvent comporter qu'une seule équipe par club

Dans tous les cas, le Championnat Départemental Interclubs comportera un nombre de divisions déterminé suivant le nombre d'équipes inscrites.

Le Championnat Départemental Interclubs se dispute sur 6 journées dans les conditions définies ci-dessous :

1) QUALIFICATIONS

Au cours des 3 premières journées les équipes d'une même poule se rencontrent entre elles et sont classées de 1 à 8.

2) CLASSEMENTS

Au cours des 3 journées suivantes, les 4 premières équipes des 2 poules d'une même division se rencontrent entre elles, et déterminent ainsi le classement de la division de 1 à 8

Et Les 4 dernières équipes de chaque poule d'une même division se rencontrent entre elles, et déterminent ainsi le classement de la 9^{ème} à 16^{ème} place.

Le nombre de points obtenu est remis à 0 suite à la phase qualificative.

Pour les équipes de la dernière division le principe est le même, mais peut être légèrement adapté suivant le nombre d'équipes inscrites, et le nombre de poules

Article 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES


Les divisions sont constituées suivant le classement des équipes la saison précédente, en prenant en compte les accessions et relégations.

Si un club inscrit une équipe en moins, c'est l'équipe la moins bien classée qui est supprimée.

Une équipe nouvelle intègre automatiquement la division la plus basse, sauf demande exceptionnelle

(Une demande pour intégrer une autre division peut être faite à la commission interclubs, cette demande ne peut être acceptée qu'en cas de désistement d'une équipe dans la division souhaitée.)

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

 **ATTENTION :** Pour pouvoir s'inscrire au championnat Départemental INTERCLUBS, un club devra avoir au minimum 30 licenciés (10 pour les nouveaux clubs de l'année) au 30 Juin de la saison précédente.

Cette disposition sera appliquée à compter de la saison 2016-2017

Pour les clubs affiliés en début de saison 2016-17, le nombre de licenciés devra-être de 10 le jour de la demande de participation au championnat interclubs




Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes


L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet (ci-joint) Ce bulletin d'engagement doit-être retourné par courrier et accompagné :

- ↳ De 1 seul chèque d'un montant de : 30 € x Nbre équipes inscrites
- ↳ De 1 seul chèque de caution d'un montant de : 150 € x Nbre équipes inscrites
- ↳ La fiche de renseignements complémentaires (page n°10)

avant le Dimanche 09 Octobre 2016 (cachet de la poste faisant foi)

 Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité Nord Badminton et être envoyés à l'adresse suivante :
Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Compét. Adultes
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

 L'inscription aux interclubs Départementaux impose le fait de recevoir au moins autant de journées que d'équipes inscrites. La plupart des journées ne nécessitant que quatre terrains minimum.
Un club qui ne propose pas autant de possibilité de recevoir que le nombre d' équipes inscrites, sera pénalisé de 30^E par journée manquante

Un club peut souhaiter recevoir plus de journées que d' équipes inscrites.

NOTA : Afin de valoriser et dédommager les clubs qui reçoivent, **à la demande du comité Départemental**, des poules ne comportant pas une de leurs équipes, ceux-ci recevront un chèque **de 30€** par poule reçue dans ces conditions.


Article 3 : PROMOTION ET RELEGATION

A l'issue de la saison sportive, les promotions et relégations seront réalisées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :


- ↳ L'équipe classée première de la Division Pré Régionale accédera **DIRECTEMENT** aux interclubs Régionaux la saison suivante ;
- ↳ En cas de refus, l'équipe suivante peut y prétendre, puis le troisième si besoin ;
- ↳ Si l'équipe classée première refuse d'accéder en Régional, elle est automatiquement rétrogradée en Division 1.
- Si le règlement de la division Régionale gérée par la Ligue des Hauts de France le permet, plusieurs équipes peuvent accéder en Régionale 2 ou 3

A l'issue de la saison sportive :

- ↳ Les équipes classées 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque division accèdent à la division supérieure ;
(Pour la dernière division, des aménagements peuvent avoir lieu, suivant le nombre d'équipes inscrites)
- ↳ Les 3 dernières équipes de la division de chaque division (14^{ème} , 15^{ème} et 16^{ème}) descendent en division inférieure.

 En cas d'accession d'une équipe (en Pré Régionale) dont le club est déjà représenté dans cette division , c'est l'équipe classée au rang suivant qui peut prétendre à l'accession.

Si une équipe est reléguée de Régional, ou National, en Départemental, et qu'une équipe du même club y figure déjà, celle-ci est reléguée à la division inférieure.

 Une équipe qui ne se réinscrit pas fait monter automatiquement toutes les équipes derrière elle d'une place.



Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

Si après application des règles de montées et descentes ci-dessus, une division se compose de moins de 8 équipes, il sera possible d'y intégrer une nouvelle équipe qui voudrait intégrer cette division ; puis dans l'ordre, l'avant dernier de la division est repêché, puis le 3^{ème} de la division suivante monte, puis le dernier est repêché, puis le 4^{ème} de la division suivante monte. Puis le 5^{ème}

Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant, dans le tableau dans lequel il joue (S, D ou M)

Limite de Classement :

- Division Pré-Régionale : Les joueurs ne pourront être classés plus de **R4**
- Division 1 : Les joueurs ne pourront être classés plus de **R4**
- Division 2 : Les joueurs ne pourront être classés plus de **R5**
- Division 3 : Les joueurs ne peuvent être classés plus de **R6**
- Division 4 : Les joueurs ne peuvent être classés plus de **D7**
- Division 5 et plus : Les joueurs ne peuvent être classés plus de **D8**

Exemple :

- ➔ Dupont est classé R5 / R6/ R5. Dans la division 3 il peut jouer en Double uniquement
- ➔ Durand est classé D8/D7/D8. Dans la division 5 il pourra jouer en simple et en mixte.

Un joueur ayant joué dans une division peut y jouer durant toute la saison, même si son classement augmente au cours de celle-ci

Chaque rencontre est constituée de six matchs :

- Trois Simples messieurs
- Un Simple dame
- Un Double messieurs
- Un Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et une dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de deux matchs par rencontre, dont un seul simple.

Une équipe ne peut présenter plus de **2** mutés, ni plus d'un seul étranger en Pré Régionale (une demande d'assimilation peut être faite à la ligue). Dans les autres divisions le nombre de mutés et d'étrangers est libre.

En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'Étranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs.

Les joueurs des catégories Vétérans, Seniors, Juniors, Cadets, et Minimes pourront participer aux interclubs.

Le capitaine de l'équipe doit-être majeur.

Article 5 : VALEUR DES EQUIPES

La valeur de chaque équipe sera estimée de la manière suivante: le calcul du nombre de points se fait sur le simple uniquement, **en prenant en compte les 3 meilleurs Hommes et la meilleure dame, et au Jeudi précédent la journée d'interclubs concernée**

- | | | |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| ➤ Joueur NC : 1 pt | ➤ Joueur D9 : 4 pts | ➤ Joueur R6 : 7 pts |
| ➤ Joueur P12 : 1 pt | ➤ Joueur D8 : 5 pts | ➤ Joueur R5 : 8 pts |
| ➤ Joueur P11 : 2 pts | ➤ Joueur D7 : 6 pts | ➤ Joueur R4 : 9 pts |
| ➤ Joueur P10: 3 pts | | |

Sont pris en compte le classement des **joueurs ayant participé à la journée concernée**
Partant de ce calcul, une équipe ne peut jouer dans une division supérieure à celle d'une équipe ayant une valeur plus importante



Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

Art 6: LIMITATION DES MOUVEMENTS DES JOUEURS

Un joueur ne peut pas (ou plus) jouer dans une division à partir du moment où il a joué trois journées dans une division supérieure, que ce soit en Nationale, Régionale, et Départementale, et quel que soit le tableau dans lequel il a joué.

Exemple :

- 1. Dupont a joué 3 journées en Régionale 2, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Régionale 2*
- 2. Durand a joué 2 fois en Régionale 1 et une fois en Départementale 1, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Division 1.*
- 3. Bogosse a joué 1 fois en Division 3, deux fois en Division 1, puis une fois en Division 2, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Division 2*

Article 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.

L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.

Les joueurs absents sont déclarés forfait cinq minutes après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci 20 minutes avant le début des rencontres sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches

L'ordre des rencontres est défini par la Commission Interclubs et est celui apparaissant sur le calendrier des Interclubs (www.badnord.com)

L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés



IL EST INDISPENSABLE QUE L'ORDRE DES MATCHS SOIT INDIQUE SUR LES FEUILLES DE RENCONTRES.

En simple messieurs, le joueur le mieux classé joue le simple N°1, etc.

En cas de classement identique, le capitaine de l'équipe est responsable du choix.



Le classement par points Fédéral n'intervient pas pour hiérarchiser les classements identiques des joueurs. Un juge arbitre, si possible, veillera au respect du règlement. En cas d'absence de juge arbitre, l'organisateur du tournoi est responsable de l'application du présent règlement.

Les matchs sont joués suivant les règles de la FFBaD.

Les tenues vestimentaires devront être conformes au règlement fédéral. Il est souhaitable que les joueurs d'une même équipe soient équipés d'un tee-shirt identique.



POUR LA DIVISION PRE-REGIONALE Tous les joueurs d'une même équipe doivent OBLIGATOIREMENT porter le même tee shirt ou polo

L'organisateur sera en charge de retourner un rapport simplifié suite à la journée.

Lors des matchs, les volants sont fournis **par le club organisateur pour les volants synthétiques**, et par les joueurs, **à part égale, pour les volants plumes**



Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

↳ Les rencontres se disputeront :

- en volants plumes en division Pré Régionale, division 1, division 2, division 3
- en volants synthétiques dans les autres divisions.

Dans tous les cas, si les deux joueurs sont d'accord, le volant peut-être suivant leur convenance

Pour la saison 2016-2017, les volants officiels seront :

Volants plumes : RSL Grade 3
Volants synthétiques : Yonex Mavis 500

Une équipe ne comportant que deux joueurs sera déclarée forfait.

Lors de chaque rencontre, chaque match gagné rapporte :

- un point pour l'équipe gagnante ;
- un match perdu est compté 0
- un match forfait : -1

ABANDON AU COURS D'UN MATCH :

↳ Sur blessure ou toute autre raison, tout joueur abandonnant son match perd celui-ci.

Il ne peut en aucun cas, jouer un autre match postérieurement à son abandon, au cours de la journée.

Un remplacement par un autre joueur, pour la rencontre en cours n'est possible que si le remplaçant participe à la rencontre dans un autre tableau et à un classement égal ou inférieur au joueur ayant abandonné, dans le tableau ou il pourrait le remplacer (Simple, Double ou Mixte). Ce remplacement est noté sur la feuille de rencontre avec la signature du juge arbitre ou de l'organisateur.

Si aucun remplacement n'est possible, les matchs qu'auraient dû jouer le joueur ayant abandonné sont comptabilisés WO et - 1.

REFUS DE DISPUTER UN MATCH pour quelque raison que ce soit (sauf abandon pour blessure, dans ce cas voir paragraphe ci-dessus)

↳ Tout joueur inscrit sur la feuille de rencontre et refusant pour quelque raison que ce soit de disputer son match sera noté WO et -1 et ne pourra plus participer à aucun match au cours de la rencontre, ni de la journée d'Interclub.

ARRANGEMENT ENTRE EQUIPES :

Les résultats notés sur les feuilles de rencontre doivent l'être en toute réalité des matchs disputés. Aucun « arrangement » même en accord des deux équipes ne peut avoir lieu. (Par exemple, noter un score à un match qui n'a pas eu lieu). Dans le cas où une telle pratique serait portée à la connaissance du Comité Départemental, les Capitaines des deux équipes, et le Juge Arbitre ou organisateur en seraient tenus pour responsables. Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées envers le joueur et/ou l'équipe concernée.

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matchs, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe. Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

Article 8 : REMONTEE DES RESULTATS

Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu'il collectera dans le logiciel BAD NET sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>**

S'il n'arrive pas à les télécharger, il devra contacter avant le jeudi midi précédant la Journée le Comité Départemental de façon à ce que ce dernier lui fasse parvenir par mail.



Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SETS ET POINTS

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard le **Mardi suivant** avant minuit (cachet de la poste faisant foi) au :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Compét. adultes
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

ou par e-mail, après les avoir scannées, les fiches de résultats comportant les signatures des capitaines d'équipe, au Comité Départemental à l'adresse suivante : viesportive.codep59@free.fr

L'original devra être conservé jusqu'à fin juillet 2017



Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 8).

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement individuel



Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste.

VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le Comité Départemental. Les Capitaines d'équipes auront jusqu' au Mercredi minuit (J+10 après la journée concernée) pour vérifier sur Badnet ces derniers. Après cette période de vérification les résultats sont importés sur Poono. Après leur importation dans Poono, il sera trop tard pour faire des modifications.

Article 9 : LES SANCTIONS

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

↪ Forfait d'une équipe :	100 € par journée	- 6 pts pour la rencontre matches perdus
↪ Forfait d'un joueur :	20 € par match ⁽¹⁾	- 1 pt pour le match par 21/0 - 21/0
↪ Joueur non en règle ⁽²⁾	10 € par match	- 1 pt pour le match
↪ Retard dans l'envoi des résultats :	10 € au-delà de 48h	
↪ Retard supplémentaire :	10€ par tranche de 48h supplémentaire	
↪ Résultats non envoyé, après rappel, à la clôture des IC :	50 €	
↪ Retard lors de l'ouverture de la salle ⁽³⁾ :	30 €	
↪ Nombre de date de réception insuffisante (une par équipe) :	30 € par dates manquantes	
↪ Désistement réception journée plus de 10 jours ⁽⁴⁾ :	30 € ⁽⁴⁾	
↪ Désistement réception moins de 10 jours avant les rencontres :	50 €	
↪ Absence de tee-shirt commun en division 1 :	10 € par joueur	
↪ Absence de tee-shirt commun en division 1 (récidive) :	30 € par joueur	
↪ Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 :	SH2 match perdu par 21/0 - 21/0 ⁽⁵⁾	
↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 :	SH3 match perdu par 21/0 - 21/0 ⁽⁵⁾	
↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 :	SH 3 match perdu par 21/0-21/0 ⁽⁵⁾	
↪ Joueur jouant trois matchs :	3eme match WO 21/0-21/0 + 10€ d'amende	
↪ Résultat non note sur la feuille de rencontre:	WO pour les 2 joueurs + 10€ d'amende pour les deux équipes	
↪ Feuille de rencontres non signée :	Amende de 10€ au club non signataire + au club organisateur	
↪ Inversement des scores :	10€ d'amende pour les deux équipes + au club organisateur	



Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

Une équipe ayant une valeur supérieure à une équipe jouant dans une division supérieure sera sanctionnée par 1 point de pénalité sur le classement général

NOTA : Un club acceptant de recevoir une journée en remplacement d'un désistement recevra la somme de **30** Euros

(1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui-ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.

(2) Absence de licence, certificat médical, mieux classé que le titulaire ou classement supérieur à la limite de la division.

(3) Ouverture de la salle après heure de convocation.

(4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant la journée concernée.

Dans le cas, un courrier de la commune justifiant la non disponibilité de la salle est fourni, la sanction ne sera pas appliquée

(5) une seule fois par rencontre.

LITIGE ET APPEL : Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Dans ce cas, cette lettre recommandée est à envoyer à la Commission disciplinaire du Comité Départemental du Nord.

Article 10 : LE CLASSEMENT

Le classement se calcule comme suit :

- ↳ chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- ↳ une rencontre à égalité apporte 1 point à chaque équipe.
- ↳ une rencontre perdue apporte 0 point
- ↳ une rencontre forfait est compté -1 point (21-0 / 21-0)

En cas d'égalité au classement le règlement fédéral s'applique, il est géré par le logiciel Badnet.

Article 11: RECOMPENSES

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION 1, 2, 3, 4,...

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors d'une cérémonie de remise des récompenses

Article 12 : CALENDRIER

♣ **Journée 1 : Dimanche 06 novembre 2016**

♣ **Journée 2 : Dimanche 27 novembre 2016**

♣ **Journée 3 : Dimanche 08 janvier 2017**

♣ **Journée 4 : Dimanche 29 janvier 2017**

♣ **Journée 5 : Dimanche 19 mars 2017**

♣ **Journée 6 : Dimanche 09 avril 2017**

Aucune modification du calendrier ne sera acceptée à l'exception d'intempérie grave.

Dans ce cas, la journée sera reportée par décision du Président du Comité Départemental



**CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS
DIVISIONS DEPARTEMENTALES – NORD**

Saison sportive 2016-2017

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(doit-être accompagné du formulaire d'engagement)

Nom du CLUB :

SIGLE :

Responsable du club en charge des interclubs (nom + prénom) :

Email :

Téléphone :

Renseignements sur vos équipes :

Capitaine de l'Equipe 1 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 2 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 3 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 4 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 5 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Renseignements sur votre installation sportive :

Nom du complexe sportif :

Nom de la salle (si différente) :

Adresse complète :

Nombre de terrains :

Téléphone :

Recensement équipement :

OUI

NON

EN COURS



**CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS
DIVISIONS DEPARTEMENTALES NORD
SAISON SPORTIVE 2016-2017
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
(doit-être accompagné par la fiche de renseignements complémentaires)**

Nom du CLUB :

SIGLE :

Souhaite inscrire :

équipe(s) au Championnat Départemental Interclubs

Mon club recevra les journées d'interclubs suivantes, si possible :

Dates souhaitées :



Attention : obligation de donner une date, par équipe au minimum.

Si cela est possible (voir art.3), je souhaite que :

mon équipe N° soit intégrée à la division : précédemment en division :

Cette demande ne pourra être que très exceptionnellement acceptée !!!

Joindre un courrier expliquant vos motivations et les raisons de cette demande.



A noter : La commission Départementale en charge de l'organisation se réserve le droit de classer les équipes dans les divisions les mieux adaptées au bon fonctionnement des Interclubs, et conformément au règlement. L'ordre d'arrivée des demandes sera également pris en compte.

Documents indispensables à joindre à ce formulaire d'engagement :

- ↳ UN chèque d'inscription d'un montant de : 30 € x Nbre équipes inscrites.
- ↳ UN chèque de caution d'un montant de : 150 € x Nbre équipes inscrites
- ↳ UNE fiche de renseignements complémentaires.

et doivent être envoyés **avant le 9 Octobre 2016 a minuit**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter l'intégralité.

Fait le :

Nom et Signature du Président